

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,
Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des ministères, des
administrations centrales et des collectivités,
Chers membres du conseil d'administration,
Chers amis, chers collègues, chers partenaires,
vous qui constituez notre communauté FONJEP.

Nous voici réunis au FIAP pour célébrer cette nouvelle année.
Je suis très heureux de pouvoir partager cette cérémonie, cérémonie de vœux
certes mais surtout ce temps convivial entre pairs qui suivra.
Merci à toutes et à tous d'avoir répondu présents malgré le changement
d'horaire. Vous aurez tous compris, que les vœux de la ministre et les nôtres se
télescopaient. Nous pourrons ainsi aisément rejoindre les vœux de
Marie BARSACQ, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Si nous sommes rassemblés ici pour fêter l'année qui débute, je partagerai
également avec vous ce qui a été essentiel dans l'action du Fonjep en 2024.

Formuler des vœux, célébrer l'année 2025 est un acte important , un acte qui
rappelle et insiste sur le fait que l'éducation populaire se doit d'être célébrée,
tout comme la vie associative ; elles constituent, à elles deux, des ferments
indispensables à notre démocratie.

Si nous organisons ces vœux, c'est pour nous inviter, collectivement, à ce que les bénévoles, les volontaires, les salariés, ceux qui les représentent ou les soutiennent, pas forcément celles et ceux, qui, comme moi, prennent la parole à la tribune, mais toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, se lèvent l'espoir au cœur et la volonté de réparer les injustices, de pallier aux inégalités, de faire avec toutes et tous pour contribuer à transformer cette société pour la rendre meilleure, soient pleinement reconnus, remercier et célébrés.

Si la situation de notre pays est complexe, si notre société apparaît plus fracturée que jamais et que la situation budgétaire pèse sur chacun d'entre nous tant sur le plan personnel, que sur le plan professionnel, les acteurs de l'éducation populaire ont toujours su faire la preuve de leur résilience et de leur capacité à inventer des formes d'actions aptes à répondre aux enjeux du moment.

C'est dans les crises que s'inventent les formes nouvelles, que naissent des coopérations inédites, alors charge à nous, collectivement, de porter haut la voix de l'éduc pop, d'affirmer ce que nous faisons et ce que nous sommes, tout en tissant, en permanence, de nouvelles coopérations, en approfondissant, en responsabilité, le dialogue entre les parties prenantes, associations, collectivités, Etat, sans se laisser enfermer dans des arbitrages à la serpe ou des rejets en bloc qui n'apporteraient que tristesse, impuissance et insulteraient l'avenir.

Je tiens donc, dans ce contexte, à vous remercier pour votre présence, votre engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, et de votre intérêt pour les travaux FONJEP.

Comme nous avons coutume de dire dorénavant, le Fonjep est un trépied solide.

Il repose sur trois composantes qui en font un fonds de coopération :

Les postes Fonjep, la solidarité internationale et le pôle des archives de jeunesse et d'éducation populaire.

Je propose de débiter par un premier retour sur les actions du **Pajep**, je passerai ensuite à la solidarité internationale et reviendrai enfin sur la gestion des postes Fonjep.

Je rappelle que le PAJEP été créé pour sauvegarder, classer et valoriser les archives du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire (associations nationales et franciliennes et personnalités ayant joué un rôle national dans ce domaine).

Il intervient main dans la main avec l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP) dont je salue le Président Philippe BORDIER, parmi nous ainsi que son trésorier, Jean-Luc PIEUCHOT.

Sans préjuger du travail de collecte et de sensibilisation, je souhaite vous faire part des événements qui ont marqué l'activité du PAJEP et de l'ADAJEP en 2024 :

Vous êtes nombreuses et nombreux à avoir assisté à l'une des projections du film de Laura Delle Piane, « 60 ans d'action pour l'éducation populaire », réalisé pour notre anniversaire (pour les autres, il est disponible sur la chaîne YouTube du Fonjep), ce que vous savez peut-être moins c'est que le film a été réalisé en partie grâce à un travail mené sur les archives.

De la même manière, ces dernières ont été valorisées à travers l'exposition « 60 ans d'éducation populaire » que vous avez la chance de pouvoir voir ou revoir ce jour. Vous pouvez d'ailleurs l'emprunter.

Les événements sont souvent construits avec l'Adajep, je pense notamment au colloque sur les 150 ans de Marc SANGNIER, organisé avec l'Institut catholique de Paris et l'Institut Marc SANGNIER. Cette journée a réuni pas moins de 350 auditeurs et des orateurs reconnus : François BAYROU, Bernard CAZENEUVE et Jean-Noël BARROT.

En 2024, la seconde partie des actes du colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? France, années 1970-1990 » qui a eu lieu les 30 et 31 mars 2022 a été publiée. Elle est diffusée dans la collection des Archives nationales et l'ouvrage issu du colloque devrait paraître en 2025 grâce au travail de Laurent BESSE et Dominique BACHELART.

Le Pajep est également connu pour son Guide des sources, véritable encyclopédie de l'éducation populaire, et qui fait l'inventaire des fonds

d'archives concernant les mouvements et les militants conservés partout en France. Cette année, ce support a fait l'objet d'un travail conséquent de mise à niveau technique. Jusqu'ici dans un format que l'on pourrait qualifier d'obsolète, il devient une base de données et un site grâce à un travail de longue haleine réalisé avec l'Association du Comité d'histoire des politiques de la ville, dont je salue le secrétaire général, Antonin COIS, présent aujourd'hui, et le Cnahes. Vous pourrez toutes et tous consulter ce site qui paraîtra dans la seconde moitié de l'année 2025.

En parallèle, le Conseil scientifique du pajep a travaillé à définir les thématiques de recherche qui guideront son action pour les cinq prochaines années. Le cycle scientifique aura donc pour objectif d'étudier l'éducation populaire à travers deux prismes : **le rural et le handicap**.

Je salue également le président du conseil scientifique Jean-Noël LUC et le vice-président nouvellement élu, Laurent BESSE.

Un très grand merci à Rachel GUERIN, notre archiviste, et aux bénévoles de l'ADAJEP pour le travail accompli.

Deuxième pilier de l'action du Fonjep, la **solidarité internationale**. Dans un monde encore plongé dans la guerre, bien qu'il faille saluer les petites lueurs d'espoir qui se sont allumées au Moyen-Orient, le pôle solidarité international

constitue un socle indispensable qui permet de mesurer, de susciter, d'accompagner, de qualifier l'engagement international des jeunes et des moins jeunes, car nous savons tous que la rencontre, l'échange et plus encore l'action commune, le faire ensemble, sont des ferments de la paix.

Pour les dispositifs de Jeunesse Solidarité Internationale et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (JSI-VVSI), ce sont 156 projets qui ont été financés en 2024 soit 1 266 jeunes accompagnés.

Le dispositif ISI (Initiative pour la Solidarité Internationale) créé pendant la pandémie pour continuer à soutenir, à distance, les échanges interculturels et l'engagement des jeunes dans des projets de solidarité internationale, s'inscrit désormais durablement dans le paysage avec **146 projets** financés en 2024 soit 13 533 jeunes.

Autre fait marquant pour ces dispositifs : **la régionalisation de la sélection** des projets soutenus, depuis 2022, s'est poursuivi en 2024. Le Fonjep bénéficie ainsi d'une structure d'appui sur les 18 régions de France pour coanimer et coordonner les dispositifs ISI et JSI-VVSI sur les territoires. Il s'agit d'associations de mise en réseau à échelon régional (RRMA) et d'associations d'éducation populaire.

Pour le volontariat d'échanges et de compétences (VEC) , ce sont 16 associations soutenues en 2024, avec près de 700 missions prévues dont 600 en présentiel et le reste en e-volontariat.

L'essentiel des missions se situe au Bénin – Equateur – Togo – Cambodge et à Madagascar.

Enfin, le dispositif d'Éducation à la Citoyenneté (ECSI), les postes Fonjep ECSI permettent le cofinancement de 84 postes dans des associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire afin de développer auprès du grand public des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de citoyenneté, de solidarité internationale et de développement. Les postes ECSI sont les premiers postes Fonjep financés à hauteur de 10 000 euros par an, pour trois années. Le travail que nous avons porté avec le Bureau du Fonjep, en rencontrant chacun des ministères financeurs des postes Fonjep, a porté ses fruits pour le MEAE et l'AFD. Je les remercie ici d'avoir ouvert le chemin.

Le volontariat de solidarité internationale, en 2024, le volontariat de solidarité internationale, dispositif du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a permis le déploiement de 1562 volontaires à travers le monde. Madagascar est le pays où les volontaires sont les plus nombreux, suivi du Cambodge et du Sénégal.

L'ouverture du volontariat en réciprocité a permis la création de 134 missions en 2024, accueillant des volontaires provenant d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique ou encore du Proche-Orient pour des missions d'une durée maximale de deux ans. Ces volontaires s'engagent en France dans des missions relevant du développement et de l'aide humanitaire, contribuant ainsi à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Cette dimension du volontariat, allant du Sud vers le Nord, permet, entre autres, de rééquilibrer la politique de coopération française.

J'en profite pour remercier Frédéric CHOLE du MEAE ainsi que Yann DELAUNAY de France Volontaires, ici présents, pour leur confiance et leur présence permanente à nos côtés.

Enfin, troisième pilier de l'action du Fonjep, les postes Fonjep, notre principal levier d'appui à l'éducation populaire et à la vie associative. Ces subventions permettent de développer et de pérenniser les projets associatifs dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié.

En 2024, les 3 salariés aux côtés de Frédéric Harstrich ont ainsi recensé, géré, suivi, accompagné et procédé au paiement de **8 479** postes Fonjep en **2024**, au sein de **5 252** associations, ce qui représente un soutien de plus de 60 millions d'euros.

Les données que les associations bénéficiaires et les services de l'État saisissent sur l'extranet du Fonjep, nous permettent de publier annuellement un

baromètre qui reflète les caractéristiques des associations, des financeurs, des salariés porteurs de postes Fonjep. Ce sont également ces données qui nous permettent aujourd'hui d'éclairer cette politique publique vieille de 60 ans et pourtant moderne dans son agilité, sa permanence, sa souplesse et sa capacité à soutenir les trésoreries associatives.

Le baromètre qui vous est présenté aujourd'hui propose une cartographie exhaustive des postes Fonjep, des associations bénéficiaires et des salariés qui les composent en dressant également les évolutions de 2016 à 2023. Notre souhait est que cet outil serve les partenaires associatifs et les pouvoirs publics pour :

- Situer les éléments de mise en œuvre du dispositif Fonjep à l'échelle de la France entière,
- Améliorer la lisibilité et le suivi de cette politique publique particulière en soutien à l'éducation populaire et au monde associatif,
- Contribuer à la réflexion sur les orientations à poursuivre.

Voici ce que nous révèle, à grands traits, ce baromètre :

- **72% des associations bénéficiaires** sont des associations locales,
- **67 %** des associations bénéficiaires comptent moins de 10 salariés.
- **21 %** des associations sont implantées dans les quartiers prioritaires politique de la ville et **16%** dans des zones de revitalisation rurales.

En 7 ans, de 2016 à 2023, le nombre de postes Fonjep a augmenté de 75 %, avec la création de 3896 nouveaux postes, le nombre d'associations bénéficiaire a lui progressé de 60 % faisant que le ratio entre le nombre de postes Fonjep et

le nombre d'associations bénéficiaires reste relativement stable puisqu'il passe de 1,49 poste / association à 1,63 évitant ainsi une trop grande concentration des postes sur les mêmes associations.

Le **budget annuel global médian** des associations bénéficiaires en 2023 est de **430 000 €** alors qu'il était de **450 000 €** en 2016. **Il était de 404 103 € en 2021** et de **419 000 €** en 2022. Hormis pour les têtes de réseaux nationales, les budgets médians des associations ont tous baissé de manière significative entre 2016 et 2021. **Il est de nouveau en hausse depuis 2022, sans toutefois retrouver le niveau de 2016.**

La deuxième partie de ce baromètre, permet un focus **sur les salariés** en poste Fonjep : leur sexe, leur statut, cadre ou non cadre, leur temps de travail, l'ancienneté, le niveau de qualification, la nature des diplômes et les missions assurées.

- Le porteur de poste Fonjep en 2021, 2022 et 2023 est une femme (65%) d'un âge moyen de 37 ans en 2023 (39 en 2022 et 40 en 2021) avec une ancienneté moyenne sur le poste de 3 ans, et diplômée du 2ème ou 3ème cycle universitaire (54% en 2023 et 52% en 2021 et 2022).
- Le pourcentage des statuts cadre est passé de 31% en 2016 à 13% en 2023.
- **88%** des salariés travaillent à temps plein en 2021, ce pourcentage était de 80% en 2016.
- Près de la moitié (**45%**) des associations bénéficiaires d'un poste Fonjep a un effectif de 1 à 4 salariés en 2023 et en 2022. (40% en 2016, 47% en 2021)

- Si le nombre moyen de bénévoles augmente entre 2016 et 2023, **passant de 127 à 180**, le nombre moyen de salariés qui avait baissé entre 2016 et 2021, passant de 36 à 32, a remonté **en 2022 (40) et en 2023 (42)**. Ce sont des éléments qui nécessiteraient d'être qualifiés et corrélés avec les autres études, mais qui en tout cas, sont cohérents avec la baisse des budgets associatifs.

Concernant le rôle des salariés bénéficiaires de postes Fonjep :

- 50,5% interviennent directement auprès des publics
- 42% jouent un rôle de coordination ou de direction dans l'association
- 7,5% accompagnent d'autres associations sur ces sujets

Vous aurez noté que 92,5 % des salariés en poste Fonjep interviennent directement auprès des publics.

Concernant les domaines d'action, voici **les 8 premiers domaines d'action** cités par les associations :

- 31% accompagnent des projets de jeunes
- 24% accompagnent des pratiques culturelles
- 18% assurent un accompagnement social
- 14% accompagnent des accueils collectifs de mineurs sur les temps extrascolaires
- 13, % mènent des actions intergénérationnelles
- 13% interviennent dans l'animation de la vie sociale,
- 12 % interviennent dans l'appui à la vie associative,

- 10 % des associations interviennent (ex aequo) sur les accueils collectifs de mineurs sur les temps périscolaires et le développement local et territorial

A la lecture de ces chiffres, vous l'aurez compris, les porteuses et porteurs de poste Fonjep sont au cœur des enjeux de notre secteur et jouent un rôle essentiel de pivot entre associations et politiques publiques.

Dans la troisième partie du baromètre qui s'intitule « Cour des Comptes et Fonjep » nous avons souhaité montrer l'évolution du nombre et du montant des subvention Fonjep afin de mesurer l'effet levier d'un poste Fonjep sur le coût moyen d'un salaire chargé.

On y constate que : en 2023, le poste Fonjep pèse entre **13 et 19% du coût d'un poste chargé**, à l'exception des postes AFD qui se situent entre 18 et 25%.

En 2023, l'AFD a augmenté ses postes à 10 000 € (la subvention était d'un montant de 8 500€ auparavant).

Selon les préconisations de la Cour des Comptes, le **coût du poste Fonjep devrait représenter au moins 30% du coût du salaire chargé** afin d'avoir un réel effet levier et d'éviter un saupoudrage inefficace et coûteux pour les finances publiques.

Si, en pleine responsabilité, nous comprenons que la situation budgétaire complique la prise en compte de la revalorisation du montant des postes Fonjep et que c'est la sauvegarde du nombre de postes qui a été privilégiée dans la copie budgétaire présentée aux deux chambres, je reste convaincu que la revalorisation du montant des postes Fonjep doit devenir une priorité pour les années à venir

au risque de dégrader un peu plus les économies associatives et d'handicaper durablement l'attractivité des métiers du secteur.

Je profite de l'occasion de ces vœux pour vous informer que le Fonjep, malgré ce contexte budgétaire très particulier, procédera bien, d'ici quelques jours au paiement, par avance, du premier trimestre des postes Fonjep. Nous sommes en lien étroit avec les services de la DJEPVA et de nos ministères partenaires, mais également avec le contrôle de gestion pour faire que l'absence de budget 2025 affecte le moins possible les trésoreries associatives ;

J'évoquais tout à l'heure, les difficultés de recrutement dans nos secteurs et c'est bien ce que confirme la **quatrième édition**, du baromètre Hexopée, organisation d'employeurs de l'Éducation populaire, Elisfa, syndicat employeur du lien social et familial et du Fonjep.

L'enquête menée auprès de 2126 structures des branches Éclat (Métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires. - anciennement Animation), Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA) Habitat et Logement Accompagné (HLA), Sport et du Tourisme Social et Familial (TSF) confirme que les problématiques de recrutement se maintiennent à un niveau élevé

Alors que les précédentes enquêtes sur la pénurie de recrutements dans les structures de l'Éducation populaire mettaient en avant les difficultés très importantes des employeurs pour embaucher des personnels, cette édition

2024 confirme la tendance. S'ils étaient 72,4% à déclarer connaître des difficultés de recrutement en 2023, les employeurs de l'Education populaire et du lien social sont toujours **69,34%** à vivre cette réalité en 2024.

Pour 63% d'entre eux, la situation n'a pas évolué depuis 2023, et elle s'est même **aggravée pour 31%** des répondants.

Ainsi, près de 4 structures sur 10 (39%) ont connu un impact de ces difficultés de recrutement sur la tenue de leurs activités. Concrètement, cela signifie la baisse du nombre d'usagers accueillis dans les structures, voire des annulations d'activités prévues.

A ce jour, les employeurs de nos secteurs professionnels recensent **7372 postes vacants** et dans tous les métiers pratiqués par nos associations : les animateurs permanents comme saisonniers, mais également les professionnels de la petite enfance, les fonctions administratives, d'entretien, de restauration, de coordination ou de direction. Cette tension dans les effectifs est renforcée par **les projets de recrutements pour 2025 : 18 576** ouvertures de postes sont prévues, qui nécessitent que les associations disposent à la fois des moyens financiers de les réaliser et de les pérenniser mais également d'une meilleure valorisation de ces métiers par les politiques publiques afin d'attirer les candidats vers notre champ.

Lorsqu'ils sont interrogés sur les principales causes de leurs **problématiques de recrutement**, les employeurs de l'Education populaire distinguent en premier lieu les **rémunérations** proposées (71%), le manque de diplomation ou de

formation des candidats (62%) et les temps partiels, fréquents dans nos champs (55%).

Face à cela, les employeurs ont pris des décisions fortes, notamment dans le cadre du Comité de Filière Animation et de celui de la petite enfance ainsi que dans les instances paritaires des branches pour répondre à ces enjeux : revalorisations massives des minimums conventionnels, accord sur la rémunération des temps de préparation des animateurs et le temps de travail, revalorisation du Contrat d'Engagement Éducatif pour laquelle est attendue un décret ministériel, travail sur le temps partiel. Pour autant, ces engagements nécessitent aujourd'hui d'être gagés par les financeurs des associations employeuses faute de quoi celles-ci seront confrontées à des difficultés de trésorerie de nature à mettre en péril leur existence, ou à augmenter les prix de leurs activités au détriment des publics accueillis.

Pour la première fois depuis le lancement de ce baromètre, la part des **projets de recrutements en CDI baisse**, fortement, de 40% en 2023 à 34% cette année. La part des projets de jeunes recrutés en **contrat d'apprentissage recule aussi fortement**, de 8% en 2023 à 5% pour 2025. Ces anticipations des évolutions des politiques publiques budgétaires et en soutien à l'apprentissage appellent à une clarification urgente des décideurs publics sur leur volonté de valoriser nos champs professionnels.

Ce partenariat entre HEXOPEE, ELISFA et le FONJEP vient également contribuer à l'expertise que nous souhaitons mettre à disposition du plus grand nombre, sur les territoires.

Pour rappel le Fonjep réunit aujourd'hui 16 délégués régionaux et 16 suppléants qui coaniment avec les Drajes les **comités régionaux du Fonjep**.

Dans la droite lignée de l'anniversaire du FONJEP, le 29 février dernier, nous avons demandé aux délégués régionaux de relayer cet anniversaire.

C'est ainsi que, sous l'impulsion de son délégué et de son correspondant Drajes les comités régionaux, ont permis de présenter le film des 60 ans, mais aussi le kit JEP'Ambitions et de le partager avec les associations, les services déconcentrés et les collectivités.

La quasi-totalité des salariés du Fonjep a également à tour de rôle pu participer à l'anniversaire régional du Fonjep.

Ce sont ainsi plus de 800 personnes qui ont pu vivre un anniversaire régional :

Il reste les Pays de la Loire le 30 janvier prochain puis la Bretagne en février.

Aussi, si la participation durant ces temps de rassemblement a été remarquable, cela peut notamment s'expliquer par les contenus abordés durant ces temps et la prise en charge de leur animation. Ont ainsi été abordés, c'est-à-dire présentés, débattus et mis en perspective :

- L'histoire du Fonjep à l'occasion de la **célébration de ses 60 années** d'existence
- les travaux réalisés sur MSE et plus spécifiquement le Kit « **JEP'Ambitions** » en cours de déploiement. Le kit JEP'Ambitions permet

à chaque association de mettre au travail son modèles socio-économique, pour qu'il soit le fruit de la délibération collective et bien au service du projet associatif.

- les expérimentations en recherche participative initiées depuis 2024 sur les **processus d'évaluation coconstruits**
- les **enjeux citoyens** et les **principes d'actions de l'éducation populaire** au regard des problématiques sociales et sociétales identifiées sur les territoires

À n'en pas douter, ces sujets de dimensions nationales et territoriales ont reçu un écho très favorable auprès des participants et les attentes sont fortes pour que cette mobilisation soit durable.

Sur la foi de cette nouvelle dynamique suscitée, ressentie, vécue et observable nous allons en Conseil d'administration réfléchir à la nouvelle portée de cette instance.

Je remercie ici Dominique GARET et Salim DIDANE, coprésidents de la commission territoires pour ce tour des régions.

Ils ont été accompagnés de Pascal DESCLOS et de Nouria DUTHOIT-MESSAOUDI, la déléguée générale.

Voici plusieurs enjeux qui sont à considérer dans la future stratégie d'appui-accompagnement à la dynamisation des Comités régionaux et qui animeront sans doute nos réflexions en 2025:

- la participation plurielle
- la définition d'une feuille de route partagée et adaptée aux enjeux et besoins de leurs territoires
- l'animation du collectif (en présentiel ou en distanciel)
- la valorisation des réalisations coproduites
- la capitalisation de l'expérience des Comités régionaux

Pour le dernier point de ce discours de nouvelle année, je souhaite prendre un peu de temps pour partager avec vous ce qui va constituer l'axe majeur de notre projet associatif pour les deux prochaines années : l'évaluation.

Cet objet qui reste un sujet à débat, à échange, à polémique a commencé à trouver un écho certain au sein des comités régionaux.

C'est dans la poursuite des travaux sur les modèles socio-économiques associatifs, et conformément à son projet associatif, que le Fonjep a décidé d'engager une nouvelle expérimentation « JEP'Eval » sur deux saisons, de 2024 à 2026, sur ce sujet qui est aujourd'hui central pour les pouvoirs publics, les associations et les territoires. Tous tendus vers un seul et unique but : partager ce qui est évalué entre parties prenantes de leurs écosystèmes (interne et externe) pour mieux se comprendre et agir ensemble !

Aussi avons-nous, dès décembre 2023, initié ce nouveau projet de recherche appliquée et cela pour une durée de 2 ans.

L'objectif : Construire et expérimenter des processus d'évaluation coconstruits (entre associations et pouvoirs publics) des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire permettant le développement de démarches stratégiques et délibératives.

A travers cette ambitieuse aventure, nous souhaitons, grâce à des travaux de recherche appliquée, outiller à terme les associations et les pouvoirs publics les finançant pour qu'ils conçoivent, animent et déploient des processus évaluatifs adaptés à leurs contextes, leurs situations, en étant respectueux de la place de chacun et permettre ainsi d'éclairer utilement le débat public et les décideurs quant à l'apport de l'action associative conduite.

Rappelons-nous la table ronde organisée, lors de notre Assemblée générale des 22 et 23 juin 2023 qui avait pour thématique : « État, collectivités et associations : construire une évaluation partagée ? ». Ce temps d'échanges est symboliquement le point de départ de ces nouveaux travaux de recherche qu'initie le Fonjep avec toutes les parties présentes afin que, collégalement, nous réunissions toutes les conditions pour une évaluation coconstruite. Plus encore, par ce dispositif expérimental, nous confirmons notre intérêt à travailler avec le monde de la recherche, condition indispensable pour tenter de réaliser des pas de côté en expérimentant en confiance. Nous le savons, les

chercheurs sont des acteurs essentiels en tant que tiers et médiateurs pour un dialogue renouvelé entre acteurs en charge des politiques publiques.

2 questions générales sous-tendent ainsi cette recherche participative que je tiens à vous présenter en quelques mots et étapes-clés :

- Comment rendre compte des processus de transformation associatifs et valoriser les démarches, au-delà des résultats ?
- Comment, en particulier, s'appuyer sur des processus qui émancipent le regard évaluatif du prisme uniformisateur des dispositifs existants, très tournés vers les indicateurs quantitatifs et la mesure d'impact ?

Dès fin 2023, nous avons donc publié un appel à manifestation d'intérêts à destination d'équipes de recherche souhaitant expérimenter des processus évaluatifs coconstruits entre associations et pouvoirs publics financeurs, l'enjeu étant d'identifier et de qualifier pour mieux la faire reconnaître la valeur créée des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Concomitamment, nous avons diffusé un appel à candidatures auprès des associations désireuses de s'inscrire dans cette démarche expérimentale. Et pour que cette inscription soit conforme à nos principes de confiance et de dialogue, ces dernières devaient candidater avec l'un ou plusieurs de leurs financeurs.

Pour finir 7 équipes de recherche et 33 candidatures (associations disposant de postes Fonjep et financeurs) représentant 8 régions ont ainsi manifesté leur

intérêt. Or, notre objectif était de retenir 5 équipes de recherches en charge de 10 terrains d'expérimentation, c'est ce qui a été réalisé dès avril 2024.

Si ce dispositif expérimental a pu voir le jour, c'est parce nous avons aussi mis en place une comitologie spécifique.

- Tout d'abord, un **Comité stratégique** qui a pour fonction de définir les enjeux, les objectifs intermédiaires et la trajectoire de la démarche de travail ainsi que les principes d'action de cette dernière. Ces membres, dont la diversité d'origine est le garant du principe de dialogue qui nous est cher, composent également le jury de sélection des candidats chercheurs et associations/financeurs. Enfin, il est garant de l'équilibre des expérimentations terrain, tout en étant partie prenante de la dynamique de capitalisation au fil de l'eau. Ainsi, dans quelques mois, il validera les livrables produits chemin faisant ainsi que de la stratégie de transfert qui s'en suivra.
- Je veux aussi, dès maintenant, remercier les membres du **Comité d'expérimentation** (dit « Comité de pilotage ») qui se mobilisent également depuis quelques mois. Ce comité est en effet chargé de suivre la mise en œuvre des expérimentations départementales, régionales, et nationales en veillant au respect du cadre défini par l'AMI et l'appel à candidatures. Son rôle est aussi de questionner la dynamique collective entre les différentes parties prenantes (chercheurs, binômes/trinômes) au sein de chaque expérimentation et à la mise en synergie de l'ensemble

des expérimentations pour permettre la production d'outils, d'éléments de méthodes accessibles à toutes les associations JEP et à leurs financeurs, à terme.

C'est pourquoi il porte une attention particulière au respect de la conformité des objets d'évaluation et des conditions de co-construction qui seront expérimentées. Je veux parler ici :

- **De l'implication directe et effective des binômes/trinômes aux différentes étapes des expérimentations**, de l'amont à l'aval, et des parties prenantes qui pourront y être associées (respect du principe de recherche participative) ;
- **De la production d'analyses, d'outils et de méthodes permettant de donner des leviers d'action concrets aux acteurs impliqués** afin de définir conjointement des objets/sujets à évaluer et les méthodes pour y parvenir ;
- **Du potentiel de transposition des analyses, méthodes et outils produits** dans une perspective de transfert à l'ensemble des pouvoirs publics et des associations JEP.

Enfin, concernant la capitalisation et la diffusion des acquis et des apprentissages des expérimentations, le Comité de pilotage se consacrera à mettre en lumière les fils retraçant le déroulement des 10 expérimentations : réceptivité des partenaires à la démarche, écueils rencontrés, points d'appui exploités, dynamiques d'acteurs observées, évolutions et adaptations proposées, ajustements méthodologiques imaginés etc.

Mais quels sont les terrains d'expérimentation et objets d'évaluation étudiés, c'est-à-dire les actions associatives retenues sur les territoires ?

Nous recherchions donc 10 expérimentations sur 10 terrains qui mobiliseraient 5 équipes de recherche, en charge, chacune, de deux terrains d'expérimentation relevant d'un périmètre géographique différent (1 terrain d'expérimentation dit local + 1 terrain d'expérimentation à un échelon géographique supérieur).

C'est donc 9 terrains locaux (communaux ou intercommunaux) 2 terrains départementaux, 2 terrains régionaux qui participent aujourd'hui à ces travaux de recherche participative sans oublier 1 terrain national.

Les objets et processus d'évaluation investigués sont divers. Je peux citer les actions associatives en direction de la jeunesse, un dispositif « d'aller vers », une mise en réseau d'associations, un processus d'émancipation d'un centre social, anciennement établissement public vers une gestion associative, des activités sportives ayant pour finalité l'inclusion sociale, des activités culturelles étudiantes et la place de ces derniers dans la gouvernance de l'association, une plate-forme d'appui à la mobilité.

Enfin, je voudrais aussi remercier les participants engagés dans l'expérimentation à dimension nationale qui est donc le terrain dit « numéro 10 ». Je ne suis pas un expert en football, mais il me semble que, sur le terrain, le numéro 10, joue un rôle de pivot et c'est un peu l'esprit de cette action.

Il s'agit en effet, de 7 têtes de réseaux nationales (Les MJC de France, La Fédération des centres sociaux, Peuple et culture, Foyers ruraux, Familles

rurales, Les Francas, L'Unhaj) accompagnés de 5 financeurs (ANCT, CNAF, DJEPVA, DG2TDC du Ministère de la culture,) Tous s'engagent à travailler sur un objet commun qui les rassemble « l'animation d'une de tête de réseau ».

Je voudrais aussi insister sur un préalable : si tous ces objets ont été choisis librement par les acteurs, tous ont le souhait de dépasser l'évaluation contrainte en déployant, demain, des processus évaluatifs coconstruits. Il en va de leur capacité à révéler et faire reconnaître concrètement et sensiblement la valeur créée des actions qu'ils mènent. C'est pourquoi, et ce n'est pas rien, tous ces acteurs (équipes de recherche et terrains d'expérimentation) se sont librement choisis pour travailler ensemble.

Je voudrais ainsi remercier particulièrement ces associations et leurs financeurs (villes, communautés de communes, DREST, DRAC, DJES, Régions) qui ont concrétisé, via leur engagement dans ce dispositif expérimental, leur souhait de dialogue et de compréhension mutuelle.

Ces terrains d'expérimentations sont ainsi divers (Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes) et aussi représentatifs des réalités sociales et territoriales de notre métropole (urbaines, semi-urbaines, rurales).

S'il est donc un point qui rassemble tous ces acteurs, c'est qu'ils refusent tous le glissement linguistique et conceptuel de l'utilité sociale à l'impact social ou de la performance sociale dans l'évaluation de leur fonctionnement. L'enjeu partagé

est bien de dépasser la fonction actuelle de l'évaluation qui se limite trop souvent à la seule justification des résultats des actions.

Tous font donc l'hypothèse qu'adopter ce nouveau positionnement des processus évaluatifs est une opportunité pour développer des démarches stratégiques et délibératives en cherchant à identifier les apports de leurs actions associatives pour les comprendre et les porter, et les valoriser auprès de leurs écosystèmes notamment. Car les questionnements sous-jacents sont multiples :

- Comment les processus évaluatifs peuvent-ils enrichir les modèles socio-économiques et mobiliser des ressources additionnelles ?
- Comment des processus évaluatifs collectifs peuvent-ils être un levier dans la mobilisation des richesses humaines et en particulier des bénévoles ?
- Comment, en impliquant les « bénéficiaires/usagers » peuvent-ils mieux faire reconnaître leurs besoins, nourrir le projet associatif et permettre une adaptation de l'offre associative sur un territoire ?
- Quelles incidences de ces nouvelles modalités d'évaluation sur les relations entre l'association et ses partenaires, en particulier ses financeurs ?

Faire appel aux équipes de recherche a aussi été rendu possible par le partenariat que nous avons avec l'Institut français du Monde associatif (IFMA) qui a contribué à la rédaction de l'Appel à Manifestation d'intérêt.

Nous sommes ainsi convaincus que *la recherche mise au service de l'éducation populaire qui se veut un milieu du savoir, de l'émancipation et du progrès, contribuera à un cercle vertueux qui permettra aux deux mondes (associations et financeurs) de se nourrir et de décupler les forces créatrices* ». C'est pourquoi, nous avons aussi lancé un appel à contribution auprès d'**associations**, aux pouvoirs publics, **aux chercheurs, aux praticiens et aux professionnels** ayant développé ou développant des projets portant sur la co-construction des dispositifs évaluatifs des actions associatives entre pouvoirs publics et associations - ces projets pouvant être embryonnaires, aboutis, pragmatiques, scientifiques....

Plus de 30 contributions à ce jour ont été recueillies. Que ces contributeurs soient ici remerciés et qu'ils sachent que nous reviendrons bientôt vers eux pour qu'ils trouvent, eux et leurs travaux, une place dans notre dispositif expérimental.

Vous l'aurez compris, nous avons donc pour intention de trouver les chemins pour dépasser l'évaluation contrainte et déployer des processus évaluatifs qui permettraient de révéler la valeur créée, en mettant en discussion les apprentissages, et en construisant collectivement des stratégies.

A n'en pas douter, nos besoins de connaissance sont immenses pour tenter de dépasser nos réalités actuelles.

« JEP'Eval », qui est le nom retenu pour cette action, est un terme qui se veut aussi un slogan pour demain.

Gageons que nous serons nombreux à nous rassembler sous sa bannière pour mieux apprendre les uns des autres, pour mieux agir, ensemble, pour mieux répondre aux enjeux du « vivre ensemble », exprimés par nos concitoyens !

En ces premiers jours de l'année, je formule le vœu que l'espace de confiance légitime que représente le Fonjep reste préservé. Que cette incertitude dans laquelle nous sommes tous plongée soit très vite un mauvais souvenir.

Je formule également le vœu que la situation budgétaire qui nous concerne tous, se redresse assez vite pour ne pas plonger dans le désarroi les habitants les plus fragiles, les territoires les plus démunis...

En formulant ce vœu, je formule également le souhait qu'au-delà de nous, notre pays redresse son endettement, il y va de l'avenir nos enfants et petits-enfants.

Que 2025 nous permette de retrouver la flamme que nous avons tous portée cet été !

Je formule un dernier vœu à l'attention de notre ministre, sans chauvinisme excessif de ma part, les JOP 2024 ont été considérés, à juste titre, comme révélateurs du savoir-faire unique de notre pays, souvent connu à l'étranger pour son art de vivre, sa culture, sa gastronomie et sa capacité à manifester ses désaccords !

Les associations et plus particulièrement les associations de jeunesse et d'éducation populaire se retrouvent bien dans cette description.

Ne pourraient-elles pas, elles aussi, au-delà de l'agrément JEP relever d'une forme d'Appellation d'origine contrôlée ? Elles mériteraient à ce titre d'être protégées, reconnues et soutenues sur le territoire français.

Cette parabole gastronomique m'incite à clôturer mon propos en vous invitant à partager une galette des rois et le verre de l'amitié citoyen.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année 2025.